

## La préfecture du Gers rappelle les consignes de sécurité à respecter lors des deux journées européennes du patrimoine



La préfecture du Gers rappelle les consignes de sécurité à respecter lors des deux journées européennes du patrimoine

« Dans le contexte d'aujourd'hui où le niveau risque est réel, il est important de s'occuper des conditions d'accueil des manifestations lors des deux journées européennes du patrimoine », une démarche que Christophe Saint-Sulpice, directeur de cabinet du préfet, vient de délivrer aux maires des principales villes du Gers.

Il s'agissait de leur rappeler les nombreuses consignes de vigilance à mettre en place par rapport aux meilleures conditions d'accès et de contrôles. Toute une série de recommandations furent évoquées comme inciter les visiteurs à une inscription préalable, à présenter une pièce d'identité, de ne pas pénétrer dans les lieux avec des sacs à dos, de faire ouvrir les sacs, interdire le stationnement sur certaines zones, déplacer les conteneurs près des sites ... Des instructions qui sont valables pour les bâtiments publics et privés. « Ces mesures de contrôle ne peuvent que satisfaire le public, considère Christophe Saint-Sulpice, parce que celles-ci le rassurent par rapport à leur propre sécurité ».

Pour ces deux journées des 17 et 18 septembre « il y aura un engagement des forces de police et de gendarmerie mais pas forcément en gardes statiques mais plutôt des patrouilles dynamiques », dévoila Christophe Saint-Sulpice.

### Visites de la préfecture et des sous-préfectures

A l'occasion de ces journées du patrimoine, la préfecture et les sous-préfectures ouvrent exceptionnellement leurs portes le dimanche 18 septembre.

Préfecture du Gers à Auch : 3 visites guidées et commentées d'une durée d'une heure sont organisées à 14 h, 15 h 30 et 17 h.

Sous-préfecture de Condom : visites guidées des salons et du jardin de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.L

Sous-préfecture de Mirande : visites guidées des salons et du jardin de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Pour participer à ces visites il est impératif de s'inscrire avant le 17 septembre :

- soit par mail à l'adresse suivante [pref-communication@gers.gouv.fr](mailto:pref-communication@gers.gouv.fr) en précisant le lieu et le créneau horaire choisis ainsi que le nombre de participants
- soit par téléphone au :

05.62.61.43.68 pour la préfecture du Gers (service de la communication),

05.62.28.00.80 pour la sous-préfecture de Condom (office de Tourisme de Condom)

05.62.66.68.10 pour la sous-préfecture de Mirande (office de Tourisme Mirande-Astarac).



Christophe Saint-Sulpice, directeur de cabinet du préfet, vient de délivrer aux maires les principales consignes à mettre en place pour les Journées européennes du patrimoine.